

Procès-Verbal Assemblée Générale Ordinaire Familles Rurales Les enfants du Laveron du 18 novembre 2023 aux Granges Narboz

Le samedi 18 novembre 2023 à 11h30, les membres de l'Association Familles Rurales Les enfants du Laveron se sont réunis dans les locaux de l'accueil de loisirs et périscolaire Les enfants du Laveron situé aux Granges Narboz sur convocation de la présidente.

L'assemblée est présidée par Mme Pascale MATEO DIAZ, vice-présidente de l'association.

Le secrétariat est assuré par Mme Thaïs AIZIN, vice-secrétaire de l'association.

Plus du quart des membres étaient présents ou représentés.

L'Assemblée a donc pu valablement délibérer, conformément à l'article 16 des statuts.

La présidente de séance remercie les membres présents et représentants.

A l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 5/07/2022
- Rapport moral
- Rapport d'activités
- Rapport financier 2022
- Vote montant adhésion : 20 € pour l'année 2024
- Elections des administrateurs
- Questions diverses

➤ **Présentation du rapport moral 2022**

Le rapport moral de l'association a été rédigé par le Conseil d'Administration et Mme Silvia ECARNOT, Vice-Présidente de l'association.

Le rapport était disponible à la consultation avant l'assemblée générale sur notre site internet www.famillesrurales.org/lesenfantsdulaveron rubrique « AG 2023 ».

➤ **Présentation du rapport d'activités 2022**

Le rapport d'activités a été rédigé par Mme Sylvie GAILLE, Directrice de l'Accueil de Loisirs.

Le rapport était disponible à la consultation avant l'assemblée générale sur notre site internet www.famillesrurales.org/lesenfantsdulaveron rubrique « AG 2023 ».

Le rapport a également été décliné en affichages disposés dans la salle d'activités de l'accueil de loisirs.

➤ **Présentation du rapport financier 2022**

Le rapport financier a été rédigé par Mme Hanane BELKHYATE, Trésorière de l'association.

Le rapport était disponible à la consultation avant l'assemblée générale sur notre site internet www.famillesrurales.org/lesenfantsdulaveron rubrique « AG 2023 ».

Le rapport a également été décliné en affichages disposés dans la salle d'activités de l'accueil de loisirs.

Le compte de résultat :

Le compte de résultat de l'association est excédentaire en 2022 de 10 334,41 €.

- Le total des charges est de 224 030,44 €.
- Le total des produits est de 234 364,85 €.

Proposition d'affectation :

Il est proposé d'affecter le résultat de l'exercice soit 10 334,41 € de la manière suivante :

- Fonds propres compte 11000000000 : 11 994,46 € correspondant au résultat de la vie associative
- Fonds propres avec droits de reprise compte 11500GRANGE : 583,57 € correspondant au résultat 2022 de l'accueil de loisirs
- Fonds propres avec droits de reprise compte 11500GRANGE : -2 243,62 € correspondant au reversement de l'excédent de l'accueil de loisirs 2021 au Syndicat des Fontaines sur l'exercice 2022

Il est constaté des écarts entre les écritures comptables et les affectations du résultat datant de la commune des Granges Narboz, nous proposons les réaffectations suivantes afin de régulariser les fonds propres dans la comptabilité :

- Fonds propres avec droits de reprise Grange Narboz : -16 887,52 €
- Fonds propres associatifs : 16 887,52 €

Le bilan :

Le total du bilan 2022 s'élève à 91 907,44 € contre 119 001,14 € en 2021.

➤ Approbation des résolutions

Le vote est réalisé au moyen d'un bulletin présentant les différentes résolutions à adopter. Chaque membre présent et représentant a déposé son ou ses bulletins dans une urne contre signature sur la liste d'émargements.

Après dépouillement des 30 bulletins, il est constaté que l'assemblée générale approuve à l'unanimité :

- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire 2022
Le PV est adopté à l'unanimité
- Approbation du rapport Moral 2022
Le PV est adopté à l'unanimité
- Approbation du rapport d'Activités 2022
Le PV est adopté à l'unanimité
- Approbation du rapport Financier 2022
Le PV est adopté à l'unanimité
- Affectation du résultat de l'exercice 2022
L'affectation du résultat de l'exercice 2022, soit 10 334,41 €, est proposée de la manière suivante :
 - Fonds propres compte 11000000000 : 11 994,46 € correspondant au résultat de la vie associative
 - Fonds propres avec droits de reprise compte 11500GRANGE : 583,57 € correspondant au résultat 2022 de l'accueil de loisirs
 - Fonds propres avec droits de reprise compte 11500GRANGE : -2 243,62 € correspondant au reversement de l'excédent de l'accueil de loisirs 2021 au Syndicat des Fontaines sur l'exercice 2022 est adoptée à l'unanimité
- Approbation du montant des adhésions 2024
Le montant de l'adhésion est proposé comme suit : reconduction de l'adhésion famille à 20 € à partir du 1^{er}/01/2024.
La proposition est adoptée à l'unanimité.

- Elections des administrateurs :

Le Conseil d'Administration n'a reçu qu'une seule candidature, celle de Mme Aline VIEILLE-PETIT.

Mme Aline VIEILLE-PETIT est élue au Conseil d'Administration à l'unanimité.

Lors de l'échange qui a suivi, l'assemblée échange sur différents sujets et principalement sur les futures actions de l'association.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par la Présidente de séance et la Secrétaire de séance.

Aux Granges Narboz, le 20/11/2023

La Présidente de séance
Mme Pascale MATEO DIAZ

La Secrétaire de séance
Mme Thaïs AIZIN